

# Charte des élu-e-s et des responsables du mouvement, adoptée par l'Assemblée générale du 4 juin 2007

*Le Mouvement des Verts fonde son action politique sur les principes, les buts et les critères définis dans sa charte générale. La présente charte précise la manière dont les fondements de la politique verte doivent se traduire dans l'activité des élu-es et des élus ainsi que des responsables du mouvement. Elle répond à l'exigence de l'article 3, lettre b, des statuts des Verts vaudois, qui dit ceci: «(le Mouvement) concourt également à la réalisation de ses buts par son comportement interne et externe. Une charte des élus et des responsables du mouvement en précise les éléments.»*

## 1. Comportement

1.1. Les élus et les responsables du mouvement des Verts s'engagent à promouvoir les valeurs énoncées dans leur charte générale dans le cadre de leur action politique, que ce soit au niveau du contenu ou de la forme de cette dernière.

1.2. En leur qualité de personnes publiques, les élus et les responsables verts s'efforcent dès lors de se comporter en accord avec les valeurs défendues par le mouvement.

1.3. Cela signifie qu'ils veillent à :

- promouvoir et adopter un mode de vie tenant compte des principes du développement durable,
- cultiver une attitude d'ouverture, d'intégrité, de fiabilité, de respect et de non-violence,
- préserver leur indépendance par rapport à tout lobby ou groupe d'intérêts économiques.

## 2. Débat public, débat interne

2.1. Dans leur travail de politicien, les élus et responsables verts agissent dans le respect des membres de leur groupe, tout comme de leurs alliés et de leurs adversaires, et s'engagent de manière fiable dans l'élaboration de solutions communes et concertées.

2.2. Ils visent la conciliation et l'intégration des différentes positions plutôt que l'opposition et le conflit. Ce faisant, ils privilégient l'écoute, l'ouverture et l'orientation vers l'action.

2.3. Les élus et responsables verts s'efforcent de maintenir le débat politique au niveau des idées. Ils évitent de s'attaquer à une personne ou à un groupe en tant que tel.

2.4. A l'interne, cela implique notamment que les élus et responsables verts respectent l'indépendance d'esprit de chacun. La diversité des vues qui en découle est une richesse; cette diversité doit cependant être gérée, dans le respect des personnes et des règles internes du mouvement, en sorte qu'elle ne nuise pas à la crédibilité des Verts et de leurs valeurs.

2.5. Les organes du mouvement fonctionnent dans le respect de l'esprit d'équipe.

## 3. Travail politique

3.1. L'efficacité des actions des Verts dépend largement de la qualité du travail de ses élus et de ses responsables. L'image du mouvement et des valeurs qu'il défend en est aussi fortement tributaire.

3.2. Une fois élus ou nommés, les élus et responsables verts prennent dès lors leurs charges au sérieux et s'efforcent de les remplir avec assiduité et régularité.

3.3. En cas de surcharge ou de difficultés répétées, ils préfèrent se libérer de leur fonction en faveur de la relève, plutôt que de l'accomplir de manière insuffisante. Dans cette perspective, le cumul des tâches n'est pas encouragé.